



Fiche de Données de Sécurité

Selon Directive 91/155/CEE

ACIDE ACETIQUE 1/2

FDS001

1. Identification de la substance/préparation et de la société/compagnie

1.1 Identification de la substance ou de la préparation

Dénomination: ACIDE ACETIQUE 1/2

Référence : 1AA001 - 002 - 003 - 004

Fiche de Données de Sécurité : révision 1 du 29/06/2004

1.2 Identification de la société ou compagnie:

ORCHIDIS Laboratoire (FRANCE +33) 01 55 09 10 15

Urgences: CENTRE ANTI POISON (FRANCE +33) 01 40 05 48 48

Centres anti-poison : ORFILA 01 45 42 59 59

2. Composition/Information des composants

Solution aqueuse contenant les substances suivantes :

=> <55% ACIDE ACETIQUE CAS [64-19-7] Symbole de danger : **C**

EINECS 200-580-7 CEE 607-002-00-6

R: 10 35

3. Identification des dangers

Provoque des brûlures.

4. Premiers soins

4.1 Indications générales:

Ne jamais donner à boire, ni provoquer des vomissements en cas de perte de connaissance.

4.2 Inhalation:

Transporter la personne à l'air libre. Si le malaise persiste, recourir à l'assistance d'un médecin.

4.3 Contact avec la peau:

Laver à grande eau. Retirer les vêtements contaminés.

4.4 Yeux:

Laver à grande eau (durant 15 minutes au minimum), en gardant les paupières soulevées. Recourir immédiatement à l'assistance d'un médecin.

4.5 Ingestion:

Boire beaucoup d'eau. Eviter de vomir (il existe des risque de perforation). Recourir immédiatement à l'assistance d'un médecin. Ne pas neutraliser.



Fiche de Données de Sécurité

Selon Directive 91/155/CEE

ACIDE ACETIQUE 1/2

FDS001

5. Mesures de lutte contre les incendies

5.1 Moyens d'extinction appropriés:

Eau. Dioxyde de carbone (CO₂). Mousse. Poudre sèche.

5.2 Moyens d'extinction qui NE doivent PAS être utilisés:

5.3 Risques particuliers:

Peut former des mélanges explosifs avec l'air. En cas d'incendie, il peut se former vapeurs de acide acétique. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, et peuvent donc se déplacer au niveau du sol.

5.4 Equipements de protection:

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles:

Ne pas inhaler les vapeurs.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Prévenir la contamination du sol, des eaux et des égouts.

6.3 Méthodes de ramassage/nettoyage:

Ramasser avec des matériaux absorbants ou à défaut, avec de la terre ou du sable secs et déposer dans des conteneurs pour résidus pour leur élimination postérieure, conformément à la législation en vigueur. Nettoyer les restes à grande eau.

Neutraliser avec de le sodium hydroxyde dilué.

7. Manipulation et stockage.

7.1 Manipulation:

Sans autres indications particulières.

7.2 Stockage:

Récipients bien fermés. Dans un local bien aéré. Température ambiante.

8. Contrôles d'exposition/protection personnelle

8.1 Mesures techniques de protection:

8.2 Contrôle limite d'exposition: (pour acide acétique pur)

MAK 10 ml/m³ ou 25 mg/m³ CEE 10 ml/m³ ou 25 mg/m³

8.3-5 Protections : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

8.6 Mesures d'hygiène particulières:

Oter les vêtements contaminés. Utiliser des vêtements de travail appropriés. Se laver les mains et le visage avant les pauses et après avoir terminé le travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect: Liquide transparent et incolore.

Odeur: Piquant

pH: ~2,5(10g/l)

Densité (20/4): 1,07

Solubilité: miscible avec de l'eau



Fiche de Données de Sécurité

Selon Directive 91/155/CEE

ACIDE ACETIQUE 1/2

FDS001

10. Stabilité et réactivité

10.1 Conditions devant être évitées:

Températures élevées.

10.2 Matières devant être évitées:

Anhydrides./ Eau. Aldéhydes. Alcools. Halogénures d'halogène. Agents oxydants (acide perchlorique, perchlorates, halogénates, CrO₃, halogénoxydes, acide nitrique, oxydes de nitrogène, oxydes non métalliques, acide chromosulfurique entre autres). Métaux. Hydroxydes alcalins. Halogénures non métalliques. Éthanolamine.

10.3 Produits de décomposition dangereux:

En cas d'incendie, vapeurs d'acide acétique.

10.4 Information complémentaire:

11. Information toxicologique:

11.1 Toxicité aiguë:

DL 50 oral rat: 3310 mg/kg ACIDE ACETIQUE 100%

DL 50 dermal lapin: 1060 mg/kg ACIDE ACETIQUE 100%

11.2 Effets dangereux pour la santé:

Par inhalation des vapeurs: Irritation des voies respiratoires. Substance très corrosive. Peut provoquer broncho-pneumonie, Oedème dans le tractus respiratoire. En contact avec la peau: brûlures.

Par contact oculaire: brûlures, troubles de la vision, cécité (lésion irréversible du nerf optique). Brûlures dans les muqueuses.

Par ingestion: Brûlures de l'oesophage et de l'estomac. spasmes, vomissements, difficultés respiratoires. Risque de perforation intestinale et de l'oesophage. Risque d'aspiration en vomissant. Il ne faut pas écarter: choc, arrêt cardio-vasculaire, acidose, problèmes rénaux.



Fiche de Données de Sécurité

Selon Directive 91/155/CEE

ACIDE ACETIQUE 1/2

FDS001

12. Information Ecologique (acide acétique pur)

12.1 Mobilité :

Distribution: log P(oct)= -0,31 à 100%

12.2 Ecotoxicité :

12.2.1 - Test EC 50 (mg/l) : à 100%

Poissons (Leuciscus Idus) = 410 mg/l ; Classification : Fort. tox.

Poissons (L. Macrochirus) = 75 mg/l ; Classification : Ext. tox.

Crustacés (Daphnia Magna) = 47 mg/l ; Classification : Ext. tox.

Bactéries (Photobacterium phosphoreum) = 11 mg/l ; Classification : Ext. tox.

12.2.2 - Milieu récepteur :

Risque pour le milieu aquatique = Elevé

Risque pour le milieu terrestre = Moyen

12.2.3 - Observations :

Fortement écotoxique en milieu aquatique. Affecte les poissons, microcrustacés et bactéries par écart du pH. Ecotoxicité aiguë en fonction de la concentration du déversement.

12.3 Dégradabilité :

12.3.1 - Test :DBO 5= 0,88 g/g à 100%

12.3.2 - Classification sur dégradation biotique :

12.3.3 Dégradation abiotique selon pH : ----

12.3.4 - Observations : Produit biodégradable.

12.4 Accumulation :

12.4.1 - Test :

12.4.2 - Bioaccumulation : Risque = ----

12.4.3 - Observations : Produit non bioaccumulable.

12.5 Autres effets possibles sur l'environnement:

Effets écotoxiques en raison de la variation du pH.

13. Considérations sur l'élimination

13.1 Substance ou préparation:

Dans l'Union Européenne, des normes homogènes pour l'élimination des résidus chimiques ne sont pas établies; ceux-ci ont le caractère de résidus spéciaux, et leurs traitement et élimination sont soumis aux législations internes de chaque pays. Il faudra donc, selon le cas, contacter l'autorité compétente, ou bien les entreprises légalement autorisées pour éliminer des résidus.

13.2 Conditionnements contaminés:

Les conditionnements et emballages contaminés des substances ou préparations dangereuses recevront le même traitement que les propres produits qu'ils contiennent.



Fiche de Données de Sécurité

Selon Directive 91/155/CEE

ACIDE ACETIQUE 1/2

FDS001

14. Information relative au transport

Terrestre (ADR/RID):

Dénomination technique:

Acide acétique en solution avec plus de 50% et moins de 80% en masse d'acide

ONU 2790 Classe: 8 Paragraphe et lettre: 32b 1

Maritime (IMDG):

Dénomination technique:

Acide acétique en solution avec plus de 50% et moins de 80% en masse d'acide

ONU 2790 Classe: 8 Groupe d'emballage: II

Aérien (ICAO-IATA):

Dénomination technique:

Acide acétique en solution avec plus de 50% et moins de 80% en masse d'acide

ONU 2790 Classe: 8 Groupe d'emballage: II

15. Information réglementaire

Etiquetage selon Directive de la CEE

Symboles: **C Corrosif**

Indications de danger: (notation: entre () si vente au public, ~S recommandé dans certains cas)

Phrases R: 34 Provoque des brûlures.

Phrases S:

(1/2): Conserver sous clé et hors de la portée des enfants.

(~25): Eviter le contact avec les yeux.

23: Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

26: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

(~28): Après contact avec la peau, se laver immédiatement avec de l'eau

36/37/39: Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

45: En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

~60: Eliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux.

Numéro d'indice CEE: 607-002-00-6

16. Autres informations

Les données consignées dans la présente Fiche de Données de Sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles, leur unique objet étant d'informer sur les aspects de sécurité, elles ne garantissent pas les propriétés et caractéristiques y mentionnées.